À Bordeaux, le 06/11/2026

AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL

Entre les soussignés : SAS Delorme Conseil, 5 rue Sainte-Catherine, 33000 Bordeaux, représentée par Marc Delorme, président, ci-après « l'employeur », et Nadia Benali, demeurant 18 cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux, ci-après « le salarié ».

Il est rappelé que les parties sont liées par un contrat de travail conclu à la date suivante : 15/03/2022, pour le poste suivant : assistante de gestion.

Article 1 - Objet : le présent avenant a pour objet : modification de la répartition des horaires de travail.

Article 2 - Modifications convenues :

Durée et répartition du travail : 35 heures par semaine, réparties du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, avec une pause déjeuner d'une heure.

Article 3 - Date d'effet : les modifications s'appliquent à compter de la date suivante : 04/01/2027.

Article 4 - Dispositions inchangées : toutes les autres clauses du contrat de travail initial, ainsi que, le cas échéant, celles des avenants antérieurs, demeurent applicables sans modification.

Article 5 - Accord du salarié : le présent avenant ne s'applique qu'avec l'accord exprès du salarié, matérialisé par sa signature.

Le salarié dispose, pour faire connaître sa réponse, d'un délai courant jusqu'à la date suivante : 27/11/2026.

Le salarié reconnaît avoir reçu le présent avenant avant de le signer et avoir disposé du délai de réflexion indiqué ci-dessus.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis au salarié.

Marc Delorme, président (employeur) - Nadia Benali (sal

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/contrat-de-travail/avenant/